



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

AG DES ACTIONNAIRES 2013

Voter c'est agir !

Chaque salarié(e)^(*) doit pouvoir voter selon ses propres choix !

Attachée à cette liberté de vote, la CFDT décrypte chaque année les résolutions proposées à l'Assemblée Générale (A.G.) des actionnaires et indique la manière dont elle s'est positionnée dans les conseils de surveillance des fonds du Plan d'Épargne Groupe (PEG).

(*) Les salarié(e)s ayant bénéficié de l'attribution d'actions gratuites en 2007 (remises en 2009) et ne les ayant pas encore cédées peuvent participer à l'AG des actionnaires et voter les résolutions, même sans participer à l'AG.

Montant du dividende

A l'Assemblée Générale de juin 2012, la CFDT préconisait une diminution du dividende en le faisant passer de 1,4 € à 1 €.

Cette proposition anticipait la baisse du chiffre d'affaires 2012 qui s'est révélée être de 1,3 Md€.

Après l'avoir d'abord refusée, mais face à un contexte particulièrement difficile, FT va au-delà de notre demande, limite le dividende à 0,8 € et propose de le maintenir ainsi pour 2013.

La cohérence imposerait un dividende à 0,60 € pour ne verser que 1,56 Md€ au titre de 2012 et non 2,1 Md€.

Après de longs débats, la CFDT se positionne en faveur d'un dividende à 0,6 € afin d'anticiper la nouvelle baisse prévisible du bénéfice.

Dans cette situation, la CFDT n'a pas de position figée et laisse toute latitude de vote.

Résolutions 1 et 2

POUR

Approbation par l'A.G. les comptes annuels de France Télécom pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

↳ **CFDT: Pour**

C'est un exercice de quitus financier.

Résolution 3

ABSTENTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le **paiement du dividende, proposé à 0,80 € par action.**

↳ **CFDT: Abstention**

Rappel : le montant du dividende arrive normalement « à la fin » d'un exercice comptable... s'il reste de l'argent (*bénéfice*).

FT l'annonce aux actionnaires avant de connaître le détail du bilan final, avec des arguments plutôt « commerciaux » pour les marchés financiers et tâche ensuite d'établir les « détails » du bilan pour faire avaler la pilule (*amère ou douce*, c'est selon ...). Pour la CFDT, le montant du dividende doit refléter la santé de l'entreprise, les choix d'investissements et d'emploi ainsi que la confiance des actionnaires (*qu'il faut garder*).

Résolution 4

POUR

Cette résolution soumet à l'approbation la convention conclue avec Thalès et la CDC concernant Cloudwatt.

↳ **CFDT: Pour**

La CFDT est favorable aux partenariats industriels dans les secteurs stratégiques. Le projet d'Etat "Andromède" sur un Cloud-Computing souverain en fait partie même si nous estimons qu'une dimension Européenne serait pertinente.

Retrouvez ce document et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_FTOrange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité France Télécom
Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr

Résolution 5

POUR

Nomination du nouvel administrateur pour le Fonds Stratégique d'Investissement (F.S.I.).

↳ **CFDT: Pour**

Il est normal que le F.S.I. (*qui est le premier investisseur*) soit représenté au Conseil d'Administration (CA), en lien avec ses objectifs de sécurisation du capital d'entreprises stratégiques aux projets aidant la compétitivité du pays.

Il s'ajoutera aux 2 administrateurs représentant l'État français actionnaire pour 13,45%. Le F.S.I. détient 13,50% du capital.

Résolutions 8, 9 & 10

POUR

Ces résolutions proposent des modifications statutaires pour les modalités d'élection des administrateurs représentant le personnel ou les salariés actionnaires.

↳ **CFDT: Pour**

Résolutions 11 à 18

POUR

Ces résolutions permettant au CA d'opter pour toutes les opérations financières. Elles sont complétées par les résolutions 19 à 21.

↳ **CFDT: Pour**

Ces résolutions ont tendance à donner un blanc-seing au CA en vidant l'AG de son droit de regard sur la stratégie. La CFDT pense qu'il est nécessaire d'avoir une position critique sur le domaine financier qui a montré ses limites.

Néanmoins, afin de ne pas entraver le groupe dans ses faibles marges de manœuvre, la CFDT a donc finalement voté pour ces résolutions.

Résolutions 21

CONTRE

Autorisation au CA pour réduire le capital par annulation d'actions.

>>> **CFDT : Contre**

Une opération d'annulation revient à un partage partiel de l'actif social au profit des vendeurs des actions rachetées.

Nos marges de manœuvre financières sont insuffisantes et la direction privilégie encore une fois les actionnaires. Or, en ce qui concerne les investissements, les besoins existent réellement : aménagement du territoire, accès au haut débit ...

Résolution 6

ABSTENTION

Rachat par la société de ses propres actions.

↳ **CFDT: Abstention**

Si la CFDT peut s'engager en faveur de la participation aux résultats, elle ne cautionne le rachat d'actions ou l'octroi de stock-options liés par les mécanismes actuels.

Résolution 7

POUR

Changement du nom de la Société en rapprochement de la marque « Orange ».

↳ **CFDT: Pour**

La CFDT comprend les enjeux de cette évolution et, comme la forte majorité du personnel, ne s'y oppose pas. Elle a demandé et obtenu, par un courrier de S. Richard, un complément d'information pour s'assurer que les dispositifs réglementaires et législatifs bordent bien juridiquement cette évolution. La réponse nous permet de voter positivement.

Résolution 19

POUR

Permet au C.A. d'augmenter le capital de la société par incorporation des réserves, bénéfiques ou primes.

↳ **CFDT: Pour**

Nous soutenons cette résolution car l'augmentation de capital par intégration des réserves apporte de la stabilité au groupe.

Résolution 20

POUR

Délégation de compétence au C.A. pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents de plans d'épargne.

↳ **CFDT: Pour**

Pour la CFDT, l'épargne salariale est un axe stratégique d'intervention sur les politiques.

Je veux voter !

Par Internet avant le 27 mai 2013 à 15h (*veille de l'AG*) sur le site sécurisé :

<https://planetshares.bnpparibas.com>

Par courrier et procuration :

Le vote doit parvenir au plus tard le lundi 27 mai 2013 à 15h (*veille de l'AG*) en renvoyant le formulaire unique reçu avec votre convocation, à :

BNP Paribas Securities (Services-CTS)

Service aux Emetteurs-Assemblées

Les Grands Moulins de Pantin

9 rue Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex

N° de résolution	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Vote CFDT	Pour	Pour	Abst.	Pour	Pour	Abst.	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
N° de résolution	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Vote CFDT	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour